

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre, les membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis en mairie à 20 h 00, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie THEVENIN, Vice-présidente.

Etaient présents : Mmes THEVENIN, GIBERT RAMEZ, PAQUIER, DANTONEL, QUIMPOL, COILLY, BEAUVAIS, SALAUN

Membres représentés : Mme LELOT RUSQUART pouvoir à Mme DANTONEL

Absents : Mmes GALIBERT, PERRIN, BILLY, LE LIEVRE, PESTELARD.
M. VILAIN

Secrétaire de séance : Cindy BEAUVAIS

Ordre du jour :

- Brocante en salle 11 janvier – vote des tarifs
- Soirée dansante 7 février – DJ – traiteur - tarifs
- Budget 2026
- Commande tee-shirts

Le PV de la réunion du 9 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

I. ORGANISATION D'UNE BROCANTE DANS LA SALLE COMMUNALE : LE 11 JANVIER 2025 - VOTE DES TARIFS EMBLEMES ET CONSOMMATIONS

Les membres de la Caisse des Ecoles souhaitent organiser une brocante dans la salle communale le 11 janvier 2026.

La publicité sera faite sur Facebook, internet, panneau lumineux, etc... Il n'y aura pas de flyers mais des affiches 2 x A3, confectionnées par Murielle collées sur les panneaux d'affichage.

Sophie s'occupe des réservations.

Les horaires pour les exposants seront de 7 h à 18 h et pour les visiteurs de 9 à 18 h.

Il convient de fixer les tarifs des emplacements et des consommations

Le comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** les prix comme suit :
 - * **Emplacement** : 7 € la table
 - * **Consommations** :
- Eau 0.5 l : 1.00 €
- Boissons sans alcool canette : 1.00 €

| | |
|---|--------|
| - Café ou thé : | 1.00 € |
| - Viennoiseries : | 1.50 € |
| - Crêpe au sucre : | 1.50 € |
| - Crêpe nutella ou confiture ou crème de marron : | 2.00 € |
| - Crêpe salée jambon/fromage | 2.50 € |
| - Sandwich jambon/beurre/fromage/dinde au choix | 2.50 € |
| - Verre consigné | 1.00 € |

- **DIT** que les crédits budgétaires correspondant aux dépenses seront inscrits à l'article 6232 du budget primitif 2026

- **DIT** que les crédits budgétaires correspondant aux recettes seront inscrits à l'article 7088 du budget primitif 2026

II. ORGANISATION D'UNE SOIREE DANSANTE LE 7 FEVRIER 2026 - CHOIX ET VALIDATION DJ ET TRAITEUR - VOTE DES TARIFS

La prochaine soirée dansante aura lieu samedi 7 février.2026 à la salle communale. Le thème choisi est les années 70/80/90. La soirée débutera à 19 h 00.

Monsieur Bertrand GEOFFROY a proposé d'animer la soirée pour 775 €. Tarti fêtes propose de nous fournir 200 parts de tartiflette (avec salade) pour 1 581.80 €.

Il convient de fixer les prix de l'entrée et des boissons.

Le tarif de l'entrée comprend :

- L'accès à la soirée
- La participation au blind test
- La soirée DJ
- Un apéritif ou kir breton ou d'Artigny ou sans alcool (1 verre)
- Gâteaux apéro
- Tartiflette/salade
- Glace Vienetta

Le comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de confier l'animation musicale de cette soirée à M. Bertrand GEOFFROY, 4 rue des Sables – 91420 MORANGIS pour la somme de 775 €
- **ACCEPTE** le devis de la Société « Tarti 'Fêtes Traiteur » 1 rue Sablée – BP 91294 76178 ROUEN CEDEX pour la fourniture du repas (tartiflette) pour la somme de 1 581.80 € pour 200 personnes
- **AUTORISE** la Vice-Présidente à signer les devis correspondants
- **FIXE** les prix d'entrée comme suit :
 - 25 € pour les adultes (+ de 12 ans)
 - 17 € pour les enfants (- de 12 ans)
 - 10 € pour les membres de la CDE
- **FIXE** les tarifs des boissons comme suit :

| | |
|--|------|
| • La bouteille de vin rouge/blanc/rosé | 10 € |
| • La bouteille de cidre | 6 € |
| • La bouteille de d'Artigny | 6 € |
| • Le verre de vin ou cidre, kir, d'Artigny | 2 € |
| • Le verre de boisson sans alcool (Coca-cola zéro, oasis, Orangina, limonade, Ice Tea : | 1 € |
| • La bouteille de boisson sans alcool | 5 € |

- La bouteille de Perrier 3 €
- La bouteille d'eau plate cristaline 1.5 l : 1 €
- La petite bouteille de bière style leffe : 2 €
- Café ou thé : 1€

- **DIT** que ces dépenses seront inscrites à l'article 6232 et les recettes à l'article 7088 du BP 2026

III. **BUDGET 2026**

Il a été décidé d'inscrire au BP 2026 les achats suivants :

- ▶ tee-shirts + flocage pour les membres de la Caisse des Ecoles
- ▶ boîtes de rangement solides pour le local
- ▶ chocolatière
- ▶ jeux pour la Fête Champêtre

IV. **DIVERS**

Spectacle de Noël le 14 décembre 2025

Le spectacle a été validé lors de la dernière réunion.

Le sapin sera installé dans la salle depuis le 5 décembre, nous aurons besoin d'un fauteuil pour le Père Noël. Ph. THIBAUD fera le Père Noël.

L'installation de la salle est prévue à 14 h 00 et le début du spectacle à 15 h 00.

Pour le goûter, Il est prévu de passer commande de pains au lait auprès de l'Amie Paulette, des boissons et du cidre, des kinders et biscuits achetés à Intermarché compléteront le goûter.

La Présidente



Séverine GALIBERT

La secrétaire de séance

Cindy BEAUVAIS